PETROLEUM ETHER 40-60°C FOR HPLC & **UV SPECTROSCOPY MSDS**

N° CAS: 8032-32-4 MSDS



MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

N° Index 649-263-00-9 N° CE : 232-453-7 N° CAS : 8032-32-4 Code du produit : 00247

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 1.2.

Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.

Réservé à un usage professionel.

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals

Utilisations déconseillées 1.2.2

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD. 107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba 400005 Mumbai - INDIA T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699 info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H225

catégorie 2

Corrosif/irritant pour la

H315

peau, catégorie 2 Toxicité pour la

H361

reproduction, catégorie 2 Toxicité spécifique pour

H336

certains organes cibles -

Exposition unique,

catégorie 3

Toxicité spécifique pour

certains organes cibles -Exposition répétée,

catégorie 2

H304 Danger par aspiration,

www.lobachemie.com 14/04/2016 1/12

Fiche de données de sécurité

catégorie 1
Dangereux pour le milieu H411
aquatique — Danger
chronique, catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F; N; Xn; Carc. Cat. 2; Muta. Cat. 2; R11-38-48/20-51/53-62-65-67

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)









GHS02

: Danger

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, poussières, fumées, gaz.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement

de protection du visage, un équipement de protection des yeux.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 14/04/2016 2/12

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : PETROLEUM ETHER 40-60°C for HPLC & UV Spectroscopy

N° CAS : 8032-32-4 N° CE : 232-453-7 N° Index : 649-263-00-9

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour

les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la

peau

: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

www.lobachemie.com 14/04/2016 3/12

Fiche de données de sécurité

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Recueillir le

produit répandu.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas respirer les

vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de

fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 14/04/2016 4/12

Fiche de données de sécurité

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection

respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Clear Colorless.

Odeur : gasoline or kerosene.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: 10

Point de fusion : <-73 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 40 - 60 °C

Point d'éclair : -40 °C

Température d'auto-inflammation : 288 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Flammable

Liquide et vapeurs très inflammables.

Pression de vapeur : 40 mm Hg at 20°C

Densité relative de vapeur à 20 °C : 2.5

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0.60 - 0.75

Solubilité : Eau: Insoluble in water

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 0.011 - 0.059 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 14/04/2016 5/12

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Stabilité chimique 10.2.

Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conditions à éviter

Flamme nue. Chaleur. Etincelles.

Matières incompatibles 10.5.

Pas d'informations complémentaires disponibles

Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé

: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes

: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées cibles (exposition répétée)

ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. **Toxicité**

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

www.lobachemie.com 14/04/2016 6/12

Fiche de données de sécurité

12.2. Persistance et dégradabilité

PETROLEUM ETHER 40-60°C for HPLC & UV Spectroscopy (8032-32-4)

Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou

internationale.

Indications complémentaires

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant

inflammables.

Ecologie - déchets

: Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1268

 N° ONU (IMDG)
 : 1268

 N° ONU (IATA)
 : 1268

 N° ONU (ADN)
 : 1268

 N° ONU (RID)
 : 1268

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. Désignation officielle de transport (IMDG) : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IATA) : Petroleum distillates, n.o.s.

Désignation officielle de transport (ADN) : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. Désignation officielle de transport (RID) : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 1268 DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) : UN 1268 DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., 3, II, POLLUANT

MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IATA) : UN 1268 Petroleum distillates, n.o.s., 3, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Description document de transport (ADN) : UN 1268 DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., 3, II, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (RID) : UN 1268 DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., 3, II, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

www.lobachemie.com 14/04/2016 7/12

: 3

: 3

: 3

: 3

: 3

Fiche de données de sécurité

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Etiquettes de danger (RID) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

www.lobachemie.com 14/04/2016 8/12

Fiche de données de sécurité

: II Groupe d'emballage (IMDG) Groupe d'emballage (IATA) : 11 Groupe d'emballage (ADN) : 11 Groupe d'emballage (RID) : 11

Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

: 640C, 664 Dispositions spéciales (ADR)

Quantités limitées (ADR) : 11 Quantités exceptées (ADR) : E2 Instructions d'emballage (ADR) : P001 Dispositions particulières relatives à : MP19

l'emballage en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et : T7

conteneurs pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : L1.5BN

Véhicule pour le transport en citerne : FL Catégorie de transport (ADR) Dispositions spéciales de transport -: S2, S20

Exploitation (ADR)

Danger n° (code Kemler) : 33

Panneaux oranges

33 1268

: TP1, TP8, TP28

Code de restriction concernant les tunnels : D/E

(ADR)

Code EAC : 3YE

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L Quantités exceptées (IMDG) : E2 Instructions d'emballage (IMDG) : P001 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02 Instructions pour citernes (IMDG) : T7

Dispositions spéciales pour citernes : TP1, TP8, TP28

(IMDG)

N° FS (Feu) : F-E N° FS (Déversement) : S-E Catégorie de chargement (IMDG) : B

Propriétés et observations (IMDG) : Immiscible with water.

: E2

N° GSMU : 128

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et

cargo (IATA)

www.lobachemie.com 14/04/2016 9/12

Fiche de données de sécurité

Quantités limitées avion passagers et : Y341

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée : 1L

avion passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers : 353

et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers : 5L

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo : 364

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L

(IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A3 Code ERG (IATA) : 3H

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1 : 640C Dispositions spéciales (ADN) Quantités limitées (ADN) : 1 L Quantités exceptées (ADN) : E2 Transport admis (ADN) : T

Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A Ventilation (ADN) : VE01 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1 Dispositions spéciales (RID) : 640C Quantités limitées (RID) : 1L Quantités exceptées (RID) : E2 : P001 Instructions d'emballage (RID) Dispositions particulières relatives à : MP19

l'emballage en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et : T7

conteneurs pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes : TP1, TP8, TP28

mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L1.5BN

: 2 Catégorie de transport (RID) Colis express (RID) : CE7 Numéro d'identification du danger (RID) : 33

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

PETROLEUM ETHER 40-60°C for HPLC & UV Spectroscopy n'est pas sur la liste Candidate REACH

PETROLEUM ETHER 40-60°C for HPLC & UV Spectroscopy n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

www.lobachemie.com 14/04/2016 10/12

Fiche de données de sécurité

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau

(Classification according to AwSV; N° ID 9162)

12e ordonnance de mise en application de : la Loi fédérale allemande sur les contrôles

d'immission - 12.BlmSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

: PETROLEUM ETHER 40-60°C for HPLC & UV Spectroscopy est listé

(Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

: PETROLEUM ETHER 40-60°C for HPLC & UV Spectroscopy est listé : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de

voortplanting giftige stoffen -

Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de

voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des

liquides inflammables doivent être suivies

Recommandations règlementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en

contact direct avec celui-ci

Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors

de l'utilisation et de l'élimination

Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.

www.lobachemie.com 14/04/2016 11/12

Fiche de données de sécurité

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
F	Facilement inflammable

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 14/04/2016 12/12